



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pas de réforme de l'ARRCO et de l'AGIRC sans respect de l'équité.

La CFR a pris connaissance, par la presse, des négociations qui se déroulent depuis quelques mois entre les "partenaires sociaux" pour assurer l'avenir de l'ARRCO et de l'AGIRC.

Bien que représentant un million et demi de retraités la CFR n'a pas voix au chapitre.

Elle tient cependant à souligner que les mesures envisagées sont des mesures de court terme et sont loin des préconisations de la Cour des Comptes, seules à même d'assurer un équilibre durable.

Elle entend par ailleurs rappeler, au vu des propositions qui sont faites par les uns et par les autres, que les sacrifices qui seront peut-être nécessaires pour assurer l'avenir des retraites complémentaires seront consentis par les seuls salariés du secteur privé. D'autres régimes de retraite dont le financement est assuré par des fonds publics ne peuvent bénéficier d'avantages particuliers et rester à l'abri des réformes.

Il en va du respect du principe d'équité entre tous les citoyens.

La réalité est que l'ensemble du système français de retraite est en difficulté et que l'équilibre de certains régimes n'est réalisé qu'artificiellement. Une réforme de fond s'impose donc.

Seul un régime universel de retraite permettra de maintenir, pour tous, un régime par répartition, durablement équilibré, donnant confiance aux jeunes générations, respectueux de l'équité entre l'ensemble des bénéficiaires.

Fait à Paris, le 5 mai 2015

N° 123

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :

Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités -
Généralistes Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr